

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2023DCM N° 23-05-25-3

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes.

Rapporteur: M. LUCAS,

Les instructions comptables M14 et M57 pour le Budget Principal et M4 pour le Camping obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

Le résultat de fonctionnement doit ainsi être affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- pour le surplus éventuel, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve), soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

Concernant le Budget Annexe des Zones, soumis au régime spécifique et obligatoire de la comptabilité de stocks, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, puisque ce besoin ne résulte que du décalage temporel entre la réalisation des aménagements et la cession des terrains.

Les résultats cumulés constatés dans le compte administratif à la clôture de l'exercice 2022 et à reporter sur l'exercice 2023 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	169 532 135,55	172 815 785,32	+ 3 283 649,77
	Résultat antérieur reporté	0,00	5 338 571,13	+ 5 338 571,13
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter en 2023 :			+ 8 622 220,90
Section d'investissement	Exercice 2022	42 358 279,73	51 418 597,14	+ 9 060 317,41
	Résultat antérieur reporté	0,00	5 901 883,94	+ 5 901 883,94
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2023 :			+ 14 962 201,35
	Reste à réaliser 2022 sur 2023	22 794 528,95	2 691 959,80	- 20 102 569,15

	Besoin net de la section d'investissement :	+ 5 140 367,80
--	--	-----------------------

BUDGET ANNEXE DU CAMPING				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	259 720,38	347 954,53	+ 88 234,15
	Résultat antérieur reporté	0,00	109 712,25	+ 109 712,25
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter en 2023 :			+ 197 946,40
Section d'investissement	Exercice 2022	24 363,10	34 556,50	+ 10 193,40
	Résultat antérieur reporté	0,00	16 116,82	+ 16 116,82
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2023 :			+ 26 310,22
	Reste à réaliser 2022 sur 2023	938,40	0,00	- 938,40
	Besoin net de la section d'investissement :			0,00

BUDGET ANNEXE DES ZONES				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	12 162 164,52	12 116 472,33	- 45 692,19
	Résultat antérieur reporté	0,00	3 516 569,76	+ 3 516 569,76
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter en 2023 :			+ 3 470 877,57
Section d'investissement	Exercice 2022	12 319 677,94	13 112 418,81	+ 792 740,87
	Résultat antérieur reporté	3 267 255,87	0,00	- 3 267 255,87
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2023 :			- 2 474 515,00
	Reste à réaliser 2022 sur 2023	0,00	780 000,00	+ 780 000,00
	Besoin net de la section d'investissement :			+ 1 694 515,00

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les Instructions Budgétaires M14, M57 et M4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

VU la délibération du 25 mai 2023 relative au Compte Administratif 2022 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du **Budget Principal** comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	+ 5 140 367,80
Report en section d'exploitation (002)	+ 3 481 853,10

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du **Budget Annexe du Camping** comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Report en section d'exploitation (002)	+ 197 946,40

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du **Budget Annexe des Zones** comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00
Report en section d'exploitation (002)	+ 3 470 877,57

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230525-124953-DE-1-1
N° de l'acte : 124953

Délibération rendue exécutoire le 31 mai 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,